



ZONES RÉSERVÉES 2020
NOUVELLE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024
SELON ART. 27 LAT ET 19 LCAT

ANZÈRE

Décision du Conseil municipal, en date du :

Le Président :

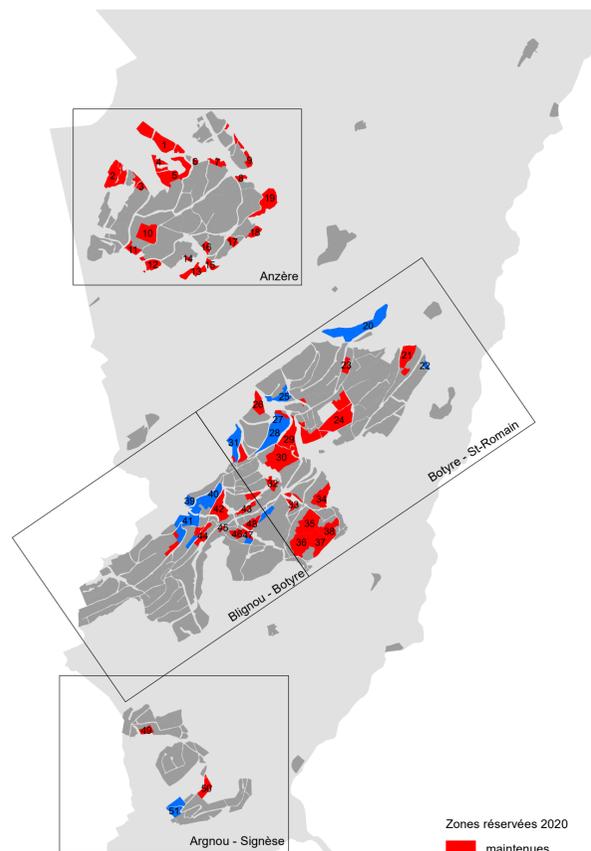
Le Secrétaire :

Échelle 1:2'500

Version du 21.12.2023

AZUR Roux & Rudaz sarl | rue du Scex 168 | 1950 Sion
+41.27.323.02.06 | info@azur-sarl.ch | www.azur-sarl.ch

Répartition des différents plans



- Zones réservées 2020
- maintenues
 - abandonnées
 - Zone à bâtir
 - Territoire communal

Légende

Zones réservées décidées en 2020

- maintenues
- abandonnées

Affectations des zones en vigueur

- Zone des villages
- Zone d'extension des villages E30
- Zone d'habitat collectif
- Zone résidentielle R20
- Zone d'hôtel et d'habitat collectif
- Zone de chalet dense
- Zone d'Anzère-village et télécabine
- Zone artisanale et commerciale
- Zone de constructions et d'installations publiques A
- Zone de constructions et d'installations publiques B
- Zone de constructions et d'installations publiques S : stand de tir
- Zone de constructions et d'installations publiques prod. hydroélectrique
- Zone mixte d'équip. récréatifs tourist. sportifs comm. et d'install. publ.
- Zone de camping
- Zones à aménager

